FEUILLET PAROISSIAL SAINT-MAXIME

15 février 2026

Paroisse St-Maxime : 3 700, boul. Lévesque Ouest, Laval H7V 1E8
Bureau ouvert les : Lundi, mercredi et vendredi de 9 h 30 à 13 h.
Tél : 450 681-1977 : Secrétaire #1, Pascal #2, Maketalena #4
Courriel secrétaire : secretariat@paroissesaintmaxime.org
Courriel agente de pastorale familiale : pastoraleagente@gmail.com
Courriel pour le feuillet paroissial : stmaxime1@gmail.com
Site internet : https://www.paroissesaintmaxime.org
Partage Saint-Maxime : pastorale sociale, dépannage alimentaire, bazar. Ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 18 h 00.
Tél. :450 973-4242. Courriel : partagestmaxime@gmail.com

Nouvelles et événements

Intentions de prière du pape Léon XIV pour l'année 2026

En février, prier pour les enfants atteints de maladies incurables :
« Prions pour que les enfants atteints de maladies incurables ainsi que leurs familles reçoivent les soins médicaux et le soutien nécessaires, sans jamais perdre force et espérance ».

Projet de loi 9 sur le renforcement de la laïcité. Les évêques proposent d'éviter les dérapages

Invités par la Commission des relations avec les citoyens à participer aux auditions publiques sur le projet de loi n° 9, les évêques catholiques du Québec présentent leurs recommandations en vue d'améliorer le texte législatif. Avec neuf recommandations détaillées dans un mémoire de 20 pages, ces derniers souhaitent mettre de l'avant une vision ouverte, inclusive et collaborative de la laïcité, qui favorise le bien-vivre ensemble.

Devant la commission, l'évêque de Saint-Jérôme–Mont-Laurier et président du conseil Église et Société, Mgr Raymond Poisson, a agi à titre de porte-parole. Il était accompagné de l'archevêque de Montréal, Mgr Christian Lépine, et du vice-président de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AECQ), Mgr Guy Boulanger, évêque de Rouyn-Noranda et d'Amos.

« Certains articles du projet de loi sont sujets à interprétation et nous semblent difficilement applicables. Dans le cadre de notre intervention, nous avons voulu mettre en lumière les faits qui, selon nous, pourraient mener vers des incohérences », explique Mgr Poisson.

Les évêques catholiques du Québec sont d'avis que la laïcité doit s'appliquer aux employés de l'État détenant une autorité coercitive, et non à la société. Il est essentiel de ne pas confondre ces deux notions. Chaque individu, qu'il soit croyant ou non, pratiquant ou non, doit pouvoir se sentir respecté. Si le projet de loi est adopté tel quel, des groupes d'adultes aptes à faire leurs propres choix verront leurs libertés de conscience, de religion et d'association brimées.

« L'expérience religieuse et spirituelle constitue l'une des dimensions fondamentales de la vie humaine et doit pouvoir être vécue sans craintes de représailles. Dans une société démocratique, cette expérience ne peut être confinée à la sphère privée », ajoute Mgr Poisson.

Néanmoins, certains aspects du projet de loi permettent de protéger la liberté religieuse et l'égalité de toutes et tous. Les évêques catholiques du Québec sont notamment en accord avec les mesures qui protègent l'accès aux lieux de culte et qui maintiennent l'exemption du devoir de neutralité religieuse pour les employés de l'État qui offrent des services d'animation et de soins spirituels dans le cadre de leurs fonctions. Ils appuient également les mesures qui visent à clarifier et encadrer les usages « mixtes » des lieux de culte acquis par des organismes étatiques.

Le mémoire déposé en commission parlementaire par les évêques catholiques du Québec est disponible sur le site internet : **evequescatholiques.quebec**

HORAIRE DES MESSES ET ACTIVITÉS

Messes dominicales

Samedi :	16 h 30
Dimanche :	8 h 30
	11 h 00 – Messe familiale

Messes en semaine

Mercredi et vendredi :	16 h 30
Lundi, mardi et jeudi :	8 h 30

Chapelet : 30 minutes avant chaque messe de semaine.
Sacrement du pardon : Disponible avant ou après les messes

Adoration

Mercredi et vendredi :	17 h 00
Lundi, mardi, et jeudi :	9 h 00

Cœur d'accueil de Jésus

Mercredi et samedi :	20 h 00 – Zoom 899 282 6257
	et animation 1er vendredi du mois

Cours biblique (salle André Rivest)

Samedi :	10 h 30 – 2e et 4e samedi du mois

Famille du Sacré-Cœur

Vendredi	16 h 30

Légion de Marie

Mardi et samedi :	9 h 00

Partage biblique (sous-sol du presbytère, porte 5)

Lundi :	18 h 30 – Tous les lundis
Dimanche :	9 h 45 – 1er et 3e dimanche du mois

Paiement par Interac

1. Pour effectuer un virement **Interac** via votre compte de banque, suivre les étapes suivantes :
2. Avoir le service Interac par votre banque et y accéder par internet.
3. Ajouter un nouveau destinataire : **Paroisse Saint-Maxime**
4. Inscrire ce courriel de la paroisse : interac@paroissesaintmaxime.org
5. Inscrire le montant et aussi votre téléphone, votre numéro d'enveloppe, s'il y a lieu, et la raison don, dîmes, quête, intention de messes, funérailles etc. Si on vous demande une question, écrire : Sanctuaire. Une réponse de sécurité écrire : Sacrecoeur.
6. Envoyer. Merci de soutenir votre la paroisse.

INTENTIONS DES MESSES - 2026

Samedi 14 février

8 h 30 : ..... **PAS DE MESSE**

16 h 30 : Intentions de Catherine Laroche et Cath Cantin

Dimanche 15 février

8 h 30 : Georges Farhat et Nahid Hilal ..... Caroline

11 h 00 : Défunts famille St-Louis

Lundi 16 février 8 h 30 : Jacqueline Valiquette ..... La famille

Mardi 17 février 8 h 30 : Aux intentions famille Descollines

Villagia 11 h : Jean-Jacques Dufour ..... Son épouse

Mercredi 18 février 16 h 30 : Aux intentions de Joseph Salamé ..... Thérèse

19 h 30 : Jeanne d'Arc Dumas et Gérard Beaudet ..... La succession

Jeudi 19 février 8 h 30 : Parents défunts ..... Solange

Vendredi 20 février 16 h 30 : Les âmes du purgatoire ..... Solange

Samedi 21 février

8 h 30 : ..... **PAS DE MESSE**

16 h 30 : Action de grâce St-Charbel ..... Elisabeth

Dimanche 22 février

8 h 30 : Alice et Eddy Lafontaine ..... Lise et Chantal

11 h 00 : Aux intentions des catéchètes et enseignants

VOS OFFRANDES 2026

Quête du 1 février :	958 $	Lampions : 141 $	
Quête du 8 février :	1 129 $	Lampions : 258 $	
Quête Villagia :	80 $	Quête Bellerive : 32 $	

La lampe du sanctuaire brule du 14 février au 20 février
en mémoire de Dimitri Perdikis

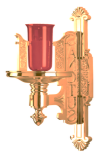

Léon XI : pendant le Carême, écouter la parole de Dieu et jeûner.

Dans son message pour le Carême 2026, publié vendredi 13 février depuis la Cité du Vatican, le Pape Léon XIV invite les fidèles à vivre ce temps liturgique comme un chemin de conversion intérieure et communautaire. « Écouter » et « jeûner » constituent, selon le Saint-Père, deux attitudes fondamentales pour remettre Dieu au centre de la vie et laisser la foi retrouver son élan.

Moriba Camara, S.J. - Cité du Vatican

« Le Carême est le temps où l'Église, avec une sollicitude maternelle, nous invite à remettre le mystère de Dieu au centre de notre vie », écrit le Pape. Face aux « inquiétudes et distractions quotidiennes » qui dispersent le cœur, ce temps liturgique devient une occasion privilégiée pour « renouveler la décision de suivre le Christ », en marchant avec Lui vers Jérusalem, là où s'accomplit « le mystère de sa passion, de sa mort et de sa résurrection ». Pour Léon XIV, tout chemin de conversion commence par une attitude fondamentale: « se laisser rejoindre par la Parole » et « l'accueillir avec docilité d'esprit », car il existe « un lien entre le don de la Parole de Dieu, l'espace d'hospitalité que nous lui offrons et la transformation qu'elle opère ».

MESSAGE DU SAINT-PÈRE LÉON XIV POUR LE CARÊME 2026

« Écouter » : la première disposition du cœur

Le Saint-Père souligne que « la disposition à écouter est le premier signe par lequel se manifeste le désir d'entrer en relation avec l'autre ». Il rappelle que Dieu Lui-même se révèle comme un Dieu qui écoute : « J'ai vu la misère de mon peuple qui est en Égypte, et j'ai entendu ses cris » (Ex 3,7). Cette écoute du cri de l'opprimé est, selon le Pape, « le début d'une histoire de libération ». L'écoute de la Parole dans la liturgie éduque ainsi à une écoute plus profonde de la réalité. Parmi « les nombreuses voix qui traversent notre vie personnelle et sociale », l'Écriture rend capables de reconnaître « celle qui s'élève de la souffrance et de l'injustice, afin qu'elle ne reste pas sans réponse ». Entrer dans cette disposition intérieure, insiste Léon XIV, c'est apprendre à écouter comme Dieu Lui-même écoute, « j'ai vu la misère de mon peuple qui est en Égypte, et j'ai entendu ses cris », jusqu'à reconnaître que « la condition des pauvres est un cri qui, dans l'histoire de l'humanité, interpelle constamment notre vie, nos sociétés, nos systèmes politiques et économiques et, enfin et surtout, l'Église ».

Jeûner : discerner l'essentiel et élargir le désir

Si le Carême est un temps d'écoute, « le jeûne constitue une pratique concrète qui dispose à l'accueil de la Parole de Dieu ». L'abstinence de nourriture, rappelle le Pape, est « un exercice ascétique très ancien et irremplaçable. Précisément parce qu'il implique le corps, il rend plus évident ce dont nous avons "faim" et ce que nous considérons comme essentiel à notre subsistance. », car elle aide à discerner ce dont nous avons réellement faim et à ordonner nos « appétits, à maintenir vigilant la faim et la soif de justice en les soustrayant à la résignation, en les éduquant pour qu'ils deviennent prière et responsabilité envers le prochain. ». Citant saint Augustin, Léon XIV rappelle que l'homme vit une tension entre le désir de justice et son accomplissement ultime : « Cette tension dans le désir dilate l'âme, augmente sa capacité ». Le jeûne permet ainsi de purifier le désir, « de

le rendre plus libre, mais aussi de l'élargir de manière à ce qu'il se tourne vers Dieu et s'oriente à accomplir le bien ».

Mais le Saint-Père met en garde : « Cependant, pour que le jeûne conserve sa vérité évangélique et échappe à la tentation d'enorgueillir le cœur, il doit toujours être vécu dans la foi et l'humilité ». « Personne ne jeûne vraiment s'il ne sait pas se nourrir de la Parole de Dieu », écrit-il, rappelant que l'austérité évangélique conduit à « un mode de vie plus sobre » et à une vie chrétienne authentique et forte, « c'est l'austérité seule qui rend authentique et forte notre vie chrétienne ».

Désarmer le langage pour ouvrir des chemins de paix

Le Pape propose également une forme de jeûne concrète et exigeante: « Je voudrais donc vous inviter à une forme d'abstention très concrète et souvent peu appréciée, celle des paroles qui heurtent et blessent le prochain ». Il invite à « désarmer le langage », à renoncer « aux mots tranchants, aux jugements hâtifs, à la médisance et aux calomnies ». À la place, il encourage à cultiver la gentillesse « Efforçons-nous plutôt d'apprendre à mesurer nos paroles et à cultiver la gentillesse : au sein de la famille, entre amis, dans les lieux de travail, sur les réseaux sociaux, dans les débats politiques, dans les moyens de communication, dans les communautés chrétiennes ». Alors, affirme-t-il, « des paroles de haine laisseront place à des paroles d'espérance et de paix ».

Un chemin à vivre ensemble

Enfin, Léon XIV insiste sur la dimension communautaire du Carême : « *le Carême met en évidence la dimension communautaire de l'écoute de la Parole et de la pratique du jeûne* ». À l'image du peuple d'Israël se rassemblant pour écouter la Loi et jeûner (cf. Ne 9,1-3), les paroisses, familles et communautés sont appelées à un « *cheminement commun dans lequel l'écoute de la Parole de Dieu, tout comme celle du cri des pauvres et de la terre, devienne une forme de vie commune et dans lequel le jeûne soutienne une authentique repentance* ».

Dans cette perspective, la conversion touche non seulement la conscience personnelle, mais aussi « *le style des relations, la qualité du dialogue, la capacité à se laisser interroger par la réalité et à reconnaître ce qui oriente véritablement le désir, tant dans nos communautés ecclésiales que dans l'humanité assoiffée de justice et de réconciliation* ». Le Pape conclut en priant pour un Carême qui rende « notre *oreille plus attentive à Dieu et aux plus démunis* » et qui fasse des communautés chrétiennes « d*es lieux où l'écoute engendre des chemins de libération* », contribuant à l'édification de la « *civilisation de l'amour* ».

LECTURES DE LA MESSE

PREMIÈRE LECTURE

« Il n'a commandé à personne d'être impie » (Si 15, 15-20)

Lecture du livre de Ben Sira le Sage

Si tu le veux, tu peux observer les commandements, il dépend de ton choix de rester fidèle. Le Seigneur a mis devant toi l'eau et le feu : étends la main vers ce que tu préfères. La vie et la mort sont proposées aux hommes, l'une ou l'autre leur est donnée selon leur choix. Car la sagesse du Seigneur est grande, fort est son pouvoir, et il voit tout. Ses regards sont tournés vers ceux qui le craignent, il connaît toutes les actions des hommes. Il n'a commandé à personne d'être impie, il n'a donné à personne la permission de pécher.

– Parole du Seigneur.

PSAUME

R/ Heureux ceux qui marchent suivant la loi du Seigneur ! (cf. Ps 118, 1)

Heureux les hommes intègres dans leurs voies
qui marchent suivant la loi du Seigneur !
Heureux ceux qui gardent ses exigences,
ils le cherchent de tout cœur !

Toi, tu promulgues des préceptes
à observer entièrement.
Puissent mes voies s'affermir
à observer tes commandements !

Sois bon pour ton serviteur, et je vivrai,
j'observerai ta parole.
Ouvre mes yeux,
que je contemple les merveilles de ta loi.

Enseigne-moi, Seigneur, le chemin de tes ordres ;
à les garder, j'aurai ma récompense.
Montre-moi comment garder ta loi,
que je l'observe de tout cœur.

DEUXIÈME LECTURE

« La sagesse que Dieu avait prévue dès avant les siècles pour nous donner la gloire » (1 Co 2, 6-10)

Lecture de la première lettre de saint Paul apôtre aux Corinthiens

Frères, c'est bien de sagesse que nous parlons devant ceux qui sont adultes dans la foi, mais ce n'est pas la sagesse de ce monde, la sagesse de ceux qui dirigent ce monde et qui vont à leur destruction. Au contraire, ce dont nous parlons, c'est de la sagesse du mystère de Dieu, sagesse tenue cachée, établie par lui dès avant les siècles, pour nous donner la gloire. Aucun de ceux qui dirigent ce monde ne l'a connue, car, s'ils l'avaient connue, ils n'auraient jamais crucifié le Seigneur de gloire. Mais ce que nous proclamons, c'est, comme dit l'Écriture : *ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce qui n'est pas venu à l'esprit de l'homme, ce que Dieu a préparé pour ceux dont il est aimé.* Et c'est à nous que Dieu, par l'Esprit, en a fait la révélation. Car l'Esprit scrute le fond de toutes choses, même les profondeurs de Dieu.

– Parole du Seigneur.

ACCLAMATION

Alléluia. Alléluia.

Tu es béni, Père, Seigneur du ciel et de la terre,
tu as révélé aux tout-petits les mystères du Royaume !

Alléluia.

ÉVANGILE

« Il a été dit aux Anciens. Eh bien ! moi, je vous dis » (Mt 5, 17-37)

Évangile de Jésus Christ selon saint Matthieu

En ce temps-là, Jésus disait à ses disciples : « Ne pensez pas que je sois venu abolir la Loi ou les Prophètes : je ne suis pas venu abolir, mais accomplir. Amen, je vous le dis : Avant que le ciel et la terre disparaissent, pas un seul iota, pas un seul trait ne disparaîtra de la Loi jusqu'à ce que tout se réalise. Donc, celui qui rejettera un seul de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire ainsi, sera déclaré le plus petit dans le royaume des Cieux. Mais celui qui les observera et les enseignera, celui-là sera déclaré grand dans le royaume des Cieux. Je vous le dis en effet : Si votre justice ne surpasse pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des Cieux.

Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : *Tu ne commettras pas de meurtre,* et si quelqu'un commet un meurtre, il devra passer en jugement. Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui se met en colère contre son frère devra passer en jugement. Si quelqu'un insulte son frère, il devra passer devant le tribunal. Si quelqu'un le traite de fou, il sera passible de la géhenne de feu. Donc, lorsque tu vas présenter ton offrande à l'autel, si, là, tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse ton offrande, là, devant l'autel, va d'abord te réconcilier avec ton frère, et ensuite viens présenter ton offrande. Mets-toi vite d'accord avec ton adversaire pendant que tu es en chemin avec lui, pour éviter que ton adversaire ne te livre au juge, le juge au garde, et qu'on ne te jette en prison. Amen, je te le dis : tu n'en sortiras pas avant d'avoir payé jusqu'au dernier sou.

Vous avez appris qu'il a été dit : *Tu ne commettras pas d'adultère.* Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui regarde une femme avec convoitise a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur. Si ton œil droit entraîne ta chute, arrache-le et jette-le loin de toi, car mieux vaut pour toi perdre un de tes membres que d'avoir ton corps tout entier jeté dans la géhenne. Et si ta main droite entraîne ta chute, coupe-la et jette-la loin de toi, car mieux vaut pour toi perdre un de tes membres que d'avoir ton corps tout entier qui s'en aille dans la géhenne. Il a été dit également : *Si quelqu'un renvoie sa femme, qu'il lui donne un acte de répudiation.* Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui renvoie sa femme, sauf en cas d'union illégitime, la pousse à l'adultère ; et si quelqu'un épouse une femme renvoyée, il est adultère.

Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens : *Tu ne manqueras pas à tes serments, mais tu t'acquitteras de tes serments envers le Seigneur.* Eh bien ! moi, je vous dis de ne pas jurer du tout, ni par le ciel, car c'est le trône de Dieu, ni par la terre, car elle est son marchepied, ni par Jérusalem, car elle est la Ville du grand Roi. Et ne jure pas non plus sur ta tête, parce que tu ne peux pas rendre un seul de tes cheveux blanc ou noir. Que votre parole soit "oui", si c'est "oui", "non", si c'est "non". Ce qui est en plus vient du Mauvais. »

– Acclamons la Parole de Dieu.